

Questions orales

Des voix: Le droit à la propriété!

Une voix: Une trop grande partie de ce discours est ironique!

M. Trudeau: Si les députés d'en face ne désirent pas améliorer la résolution d'une autre façon, mon offre tient toujours, c'est-à-dire obtenir une décision de la Cour suprême du Canada, en contrepartie de quoi le gouvernement s'engagerait volontiers à ne pas exercer de pressions sur le Parlement du Royaume-Uni pour qu'il adopte la résolution avant que celle-ci ait rendu son jugement et si . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le député dit que j'ai fait du chemin. En fait, nous étions tout à fait certains que les tribunaux rendraient une décision en notre faveur, comme . . .

Une voix: Devons-nous y croire?

M. Trudeau: . . . l'a d'ailleurs fait la Cour d'appel du Manitoba. A la lumière de cette situation nouvelle—la décision de la Cour d'appel de Terre-Neuve—je présente une offre très sérieuse aux députés. Si les leaders à la Chambre des trois partis peuvent s'entendre sur une façon de retirer cette résolution de la Chambre—après l'avoir améliorée, si possible—de la présenter à la Cour suprême du Canada avant Pâques ou à n'importe quel moment avant que la Cour suprême du Canada examine les faits, alors nous nous engagerons à ne pas exercer de pressions pour qu'elle soit adoptée au Royaume-Uni avant que cette instance ait rendu sa décision.

Si la Cour suprême du Canada approuve la résolution, cela réglerait la question et nous pourrions mettre un terme à ce débat qui dure depuis plusieurs mois. Bien entendu, si elle rend un jugement qui nous est défavorable, le gouvernement devra reconnaître qu'il ne peut présenter au Royaume-Uni la résolution dans sa forme actuelle.

Des voix: Bravo!

LE RENVOI À LA COUR SUPRÊME

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre vient de nous faire une proposition très intéressante que nous serions disposés à étudier. Cela voudrait dire, je suppose, qu'on retirerait l'avis de motion actuellement inscrit au *Feuilleton* au nom du président du Conseil privé. J'aimerais qu'on me le confirme.

Mais voici la question que je pose au premier ministre: comme il s'inquiète maintenant de la légalité de sa position, pourrait-il songer à appliquer à la situation actuelle les normes qui ont servi à l'ancien bill C-60 sur le Sénat alors que, sa proposition ayant été jugée anticonstitutionnelle, il l'a renvoyée à la Cour suprême du Canada pour en faire déterminer la constitutionnalité avant que le Parlement passe à l'action?

Nous aimerions savoir si ce que nous faisons est légal avant de le faire.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Clark: Si le premier ministre était disposé à le faire en ce qui concerne les dispositions relatives au Sénat du bill C-60 voudra-t-il bien appliquer sa propre norme dans le cas qui nous occupe afin que le Parlement ait l'assurance avant les faits que ce que nous faisons à la Chambre des communes et à l'autre endroit est légal?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'honorable chef de l'opposition veut avoir l'assurance que l'avis de motion dont la Chambre est saisie sera retiré. Nous pouvons certes retirer la motion, à la condition que les leaders à la Chambre s'entendent sur une autre forme d'allocation du temps ou sur l'adoption de la résolution, de sorte que celui-ci soit renvoyé à temps à la Cour suprême. Il n'est pas nécessaire que nous retenions la motion du leader du gouvernement à la Chambre, mais il faut que les députés s'entendent pour faire avancer et clore le débat.

Je dois faire remarquer au chef de l'opposition que le présent débat n'a rien à voir avec celui du bill C-60 qui n'avancait pas du tout. Le débat actuel dure depuis six mois, le bill a déjà été renvoyé dans sa forme actuelle à deux cours d'appel qui ont rendu un jugement, l'une favorable et l'autre défavorable, alors que le juge en chef du Manitoba et d'autres juges ont dit ne pas pouvoir se prononcer sur une situation hypothétique. Et je rappelle aux députés que ce renvoi n'est pas le fait du gouvernement fédéral, mais bien de six gouvernements provinciaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je crois comprendre que des députés ne veulent pas que leur chef étudie cette proposition, mais je sais pertinemment que celui-ci s'y intéresse. Je lui demande de l'étudier, de veiller à ce que le bill soit adopté maintenant, après plus de six mois de débat, qu'il soit adopté par les deux Chambres du Parlement à temps pour que la Cour suprême l'étudie.

Je répète que si le jugement de la Cour suprême s'avérait défavorable, nous n'insisterions évidemment pas auprès du Parlement britannique pour qu'il adopte la résolution dans toutes ses étapes. L'argument que le chef de l'opposition a défendu si laborieusement serait alors légalement confirmé. Si, par contre, la Cour suprême, que nous voulons tous voir se prononcer là-dessus, rendait un jugement favorable au bill, nous n'aurions pas à reprendre ce débat ad nauseam, mais nous demanderions simplement au Parlement britannique de le faire adopter.